

Situation du bénéficiaire	Barème de rémunération mensuelle (base temps plein)	Barème de rémunération mensuelle (base temps plein) FORMATIONS HSP
<p>Personnes en recherche d'emploi :</p> <p>→ ayant exercé une activité salariée pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois, ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois,</p> <p>→ veufs(ves), divorcé(e)s, séparé(e)s ou célibataires, assumant seul(e)s la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants résidant en France,</p> <p>→ femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration et les examens prénataux prévus par la loi,</p> <p>→ mères / pères de famille ayant eu 3 enfants au moins,</p> <p>→ hommes / femmes divorcé(e)s, veuf(ve)s, séparé(e)s judiciairement depuis moins de 3 ans.</p>	769,49€	954,85 €
<p>Personnes en recherche d'emploi n'appartenant pas aux catégories ci-dessus et âgés de :</p> <p>→ De 16 à 17 ans</p> <p>→ De 18 à 25 ans</p> <p>→ De 26 ans ou plus</p>	<p>348,68 €</p> <p>561,68 €</p> <p>769,49 €</p>	<p>449,34 €</p> <p>561,68 €</p> <p>769,49 €</p>
<p>Travailleurs non-salariés inscrits à France Travail et justifiant de plus d'un an d'activité professionnelle dans les 3 ans qui précèdent l'entrée en stage, dont 6 mois consécutifs.</p>	783,94 €	940,38 €
<p>Travailleurs handicapés :</p> <p>→ ayant exercé une activité salariée pendant 6 mois au cours d'une période de 12 mois, ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois,</p> <p>→ ne remplissant pas les conditions d'activité ci-dessus ou à la recherche d'un premier emploi</p>	<p>100 % du salaire antérieur (Plancher de 769,49 €/mois et Plafond de 2 170,90 €/mois)</p> <p>769,49 €</p>	<p>100 % du salaire antérieur (Plancher de 769,49 €/mois et Plafond de 2 170,90 €/mois)</p> <p>954,85 €</p>
<p>Stagiaires détenus (décret n° 84-331 du 3 mai 1984 modifié par le décret n° 85-848 du 6 août 1985)</p>	2,80 €/heure	/